

Délibération n° DEL-19-0965

Commune de Toulouse - Secteur Montaudran - Création d'une Liaison multimodale entre la Zac Saint-Exupéry et le site propre des Herbettes : modification partielle de la délibération DEL-19-0083 du Conseil de la Métropole du 14 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le jeudi dix octobre à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	114
Procurations :	20
Date de convocation :	04 octobre 2019

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, M. Bernard LOUMAGNE, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelnau	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO

Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BÖLZAN, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILEL, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël GARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTI, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, M. Români CUIJVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJIJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE de LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, M. Laurent LESGOURGUES, M. Antoine MAURICE, Mme Brigitte MICOULEAU, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Damien LABORDE	Pascale LABORDE
M. Guy LAURENT	Elisabeth MAALEM
M. Michel SIMON	Guy LOZANO
Mme Aline FOLTRAN	Michel ROUGE
Mme Nathalie SIMON-LABRIC	Marc PERE
M. Edmond DESCLAUX	Joseph CARLES
M. Jacques DIFFIS	Robert MEDINA
M. Bernard SOLERA	Jean-Michel LATTES
Mme Charlotte BOUDARD PIERRON	Dorothée NAON
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Patrick BEISSEL
Mme Martine CROQUETTE	Monique DURRIEU
Mme Vincentella DE COMARMOND	Pierre COHEN
M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT	Francis GRASS
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER
M. Djillali LAHIANI	Samir HAJIJE
Mme Marthe MARTI	Martine SUSSET
Mme Marie-Hélène MAYER-BOUCHARD	Christophe ALVES
Mme Nicole MIQUEL-BELAUD	Bertrand SERP
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Sylvie ROUILLON VALDIGUIE
M. Daniel FOURMY	Pierre LACAZE

Délibération n° DEL-19-0965

**Commune de Toulouse - Secteur Montaudran - Création d'une
Liaison multimodale entre la Zac Saint-Exupéry et le site propre des
Herbettes : modification partielle de la délibération DEL-19-0083 du
Conseil de la Métropole du 14 février 2019**

Exposé

Par délibération DEL 19-0083 du 14 février 2019, le Conseil de Métropole a approuvé le dossier préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire en vue de la réalisation des travaux d'aménagement d'une liaison multimodale entre la ZAC St Exupéry et le site propre des Herbettes sur la commune de Toulouse, dans sa version annexée à la délibération.

Conformément aux dispositions prévues par cette délibération, M. le Préfet de Haute-Garonne a été sollicité par courrier du 20 février 2019 afin d'ouvrir l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire.

A l'issue des échanges qui ont suivi, il s'avère pertinent que le dossier d'enquête soit étayé sur certains points afin de sécuriser la procédure d'enquête préalable à la DUP et enquête parcellaire à venir. Les compléments apportés, qui permettront d'assurer une meilleure compréhension du dossier par les riverains, visent particulièrement à clarifier/préciser des éléments liés à l'historique de ce secteur en fort développement :

- historique des concertations menées,
- variantes envisagées au cours des études et finalement non retenues par la collectivité,
- bilan financier pour tenir compte de l'historique des mouvements fonciers précédemment réalisés par Toulouse Métropole sur l'emprise du projet,
- propositions de compensations pour les riverains impactés.

Les compléments apportés au dossier d'enquête ne modifient en rien l'avant-projet tel qu'il a été validé par délibération DEL 19-0081 du Conseil de la Métropole du 14 février 2019 :

- le tracé, ses fonctionnalités et l'emprise du projet n'ont pas évolué,
- le montant prévisionnel restant à financer par Toulouse Métropole ces prochaines années pour assurer la réalisation de cette liaison multimodale est inchangé : 2 500 000€ (valeur janvier 2019) comprenant les frais d'études, de travaux et les acquisitions foncières à venir.

L'objet de la présente délibération est d'approuver la version consolidée :

- du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique,
- du dossier d'enquête parcellaire,

en vue de solliciter de Monsieur le Préfet l'ouverture des enquêtes réglementaires conjointes.

Les dossiers précités sont annexés à la présente délibération.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu la délibération DEL 17-0958 du 15 décembre 2017 approuvant le bilan de la concertation de la Liaison multimodale entre la ZAC de Saint Exupéry et le site propre des Herbettes,

Vu la délibération DEL 19-0081 du 14 février 2019 approuvant l'avant-projet et le montant prévisionnel de l'opération de création d'une Liaison multimodale entre la ZAC de Saint Exupéry et le site propre des Herbettes,

Vu la délibération DEL 19-0083 du 14 février 2019 approuvant le dossier préalable à la DUP et le dossier parcellaire de l'opération de création d'une Liaison multimodale entre la ZAC de Saint Exupéry et le site propre des Herbettes, et décidant le lancement des enquêtes publique et parcellaire,

Vu l'avis favorable de la Commission Voirie du vendredi 06 septembre 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver la version consolidée du dossier préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire en vue de la réalisation des travaux d'aménagement d'une liaison multimodale entre la ZAC St Exupéry et le site propre des Herbettes sur la commune de Toulouse, tels qu'annexés aux présentes.

Article 2

De réaliser les acquisitions nécessaires à cette opération soit à l'amiable, sur la base de l'évaluation du Service du Domaine, soit par voie d'expropriation.

Article 3

De solliciter de Monsieur le Préfet l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

Article 5

D'imputer les dépenses liées à cette opération sur les crédits prévus, à cet effet, dans le budget de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Résultat du vote :

Pour	134
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le

Reçue à la Préfecture le

17 OCT. 2019

17 OCT. 2019

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc Moudenc



Jean-Luc MOUDENC